



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**ANNEE 2025**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**1ère SÉANCE**

Madame la Présidente du CCAS soussigné  
Certifie que le compte rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux

**SÉANCE DU 28 Mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Mars, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES s'est réuni à 10H00 à l'hôtel de ville –salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par le CCAS le 24 Mars conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Kristell NIASME, Rahma FELLAH, Bernardina DA SILVA ALVES, Rachida DOUNRAR, Bernard LEROI, Juliette GBAGBO, Daniel BAUER, Yolande DAVY, Jean Yves MOORS, Founé TOURE, Carmita PEREIRA

**PARTICIPAIENT A LA RÉUNION :**

Marie-Pierre FIOT Directrice des Solidarités, Alan ALIJAGIC Responsable de la MDS, Sandy GIRAULT Responsable Adjointe à la MDS, Colette MONEGER Assistante de direction.

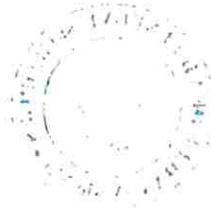
=====



Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250328-2025-01-02-DE  
Date de réception préfecture : 01/04/2025



MAIRIE DE  
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES  
DELIBERATION 2025-01-03



## ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des marchés publics, qui prévoit la création de commissions d'appel d'offres dans les collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de constituer une commission d'appel d'offres unique à caractère permanent pour la passation des marchés publics,

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### A l'unanimité des membres présents,

**Article 1er :** Procède à l'élection de la Commission d'appel d'offres, qui comprend le Maire ou son représentant, président, et trois membres titulaires et trois membres suppléants,

Au premier tour de scrutin le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de listes en présence : 1
- Nombre de votants : 11
- Suffrages exprimés : 11

En conséquence, sont élus au sein de la Commission d'appel d'offres :

#### Titulaires

- FELLAH Rahma
- TOURE Founé
- GBAGBO Juliette

#### Suppléants

- DA SILVA ALVES Bernardina
- MOORS Jean yves
- PEREIRA Carmita

**Article 2 :** Dit que ladite commission est constituée pour la durée du mandat du Conseil d'administration issu du renouvellement de 2025.

**Article 3 :** Prend acte que la commission d'appel d'offres est présidée par Madame le Maire ou son représentant

**Article 4 - INDIQUE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de

Tribunal Administratif de  
Accusé de réception en préfecture  
094-269400453-20250328-2025-01-03-DE  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Melun. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique  
« Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par voie  
postale, Tribunal **ADMINISTRATIF DE MELUN, 43 RUE CHARLES DE GAULLE, 77000**  
**MELUN.**



**Kristell NIASME**  
**Présidente du CCA**

Pour Madame le Maire, Présidente  
La Vice-Présidente du CCAS  
Rahima Bellah.  
P/O Fella